



## rachat propriété en indivision

Par **MALO1890**, le **15/11/2019** à **10:47**

**BONJOUR** (formule de politesse requise (CGU du site))

Notre père nous a fait (à mon frère et à moi) donation par acte notarié, d'une maison avec un terrain, il y a environ 20 ans.

Mon frère veut me racheter ma part de cette propriété.

Comment se fait l'évaluation de ce bien et quelles sont les particularités de cette vente ?

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **15/11/2019** à **13:19**

bonjour,

vous devez d'abord vérifier sur l'acte de donation s'il n'existe pas une clause qui interdit de vendre le bien donné.

concernant la vente, c'est en principe le vendeur qui fixe le prix de ses droits indivis, vous devez donc trouver un accord avec votre frère.

pour la vente de vos droits indivis, vous devez passer par un notaire.

salutations

Par **MALO1890**, le **15/11/2019** à **18:19**

Bonsoir,

Je vous remercie de votre réponse.

Salutations.